

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 26 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 26 mai à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 18 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle d'Activités VAL 81, à Valence d'Albi, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 15	
	Voix délibératives : 14

Titulaires présents : André Cabot, Jean-Claude Clergue, Thierry Maliet, Didier Somen, Sylvian Cals, Rolande Azam, Jean-Luc Espitaier, Eric Pujol, Jean-Louis Guianvarch, , Jean-Luc Cantaloube, Gilbert Assié, Pierre Cahuzac

Suppléants présents avec voix délibérative : Patrick Lavagne, Sylvie Bascoul

Suppléant présent sans voix délibérative : Marie-Claude Campagnaro

Titulaires excusés : Alain Rouquier, Sabine Boudou-Ourliac, Marie-Ange Mastain, Christian Puech, Thierry San Andres, Jean-Claude Madaule, Philippe Delabre, René Cabrol,

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Stéphanie Cantaloube, Christian Bruhat

Secrétaire de séance : Gilbert Assié

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h30.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (12 titulaires présents et 3 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (14/23), Marie-Claire Campagnaro n'ayant pas voix délibérative du fait de la présence des 3 titulaires de VAL81.

Gilbert Assié est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 mars 2015

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 11 mars, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Transfert des fonds de l'association de Pays et reprise dans la comptabilité du PETR

Le Président rappelle que l'ensemble des fonds associatifs de l'association, soit 461 313 € au 1^{er} janvier 2015, seront transférés au PETR, ce qui permettra de constituer un fonds de roulement pour le syndicat. Tous les avoirs en banque ont d'ores et déjà été transférés sur le compte du PETR

Il indique à l'assemblée que les sommes perçues par l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides, après le 31 décembre 2014, ont été encaissées sur le compte Crédit Agricole de l'Association. En effet, pour des raisons techniques, les organismes financeurs ne pouvaient pas verser sur le compte de la Trésorerie de Carmaux les montants dus par substitution dès le 1^{er} janvier 2015 au Pôle territorial Albigeois-Bastides.

Il en va de même pour ce qui concerne certaines dépenses de 2015 qui ont fait l'objet d'un paiement sur le compte Crédit agricole de l'association.

Toutes ces opérations en débit et en crédit listées en annexe vont donner lieu à des émissions de titres et de mandats qui figureront sur le compte administratif et le compte de gestion 2015.

Le Comité syndical sera sollicité à nouveau pour l'encaissement des soldes de subventions qui ne pourront être encaissés directement par la Trésorerie de Carmaux.

Il est donc proposé au Comité Syndical de valider les dépenses et les recettes constatées sur le compte de l'association, en vue de leur intégration dans les écritures 2015 du Syndicat Mixte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Plan d'actions « Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte »

Notre territoire ayant été lauréat de cet appel à projet du Ministère de l'Ecologie, cela nous permet de mobiliser une **enveloppe supplémentaire, d'au moins 500 000 €**, à utiliser dans les 3 ans (juillet 2015 à juillet 2018) pour renforcer les plans de financement des actions déjà engagées (conseil énergie aux collectivités et plate-forme de rénovation énergétique) mais aussi de mettre en place de nouvelles actions pour construire un territoire à énergie positive.

Un plan d'actions vous est donc proposé pour le développement des économies dans le patrimoine public, l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés, la recherche de solutions innovantes pour une mobilité durable, le soutien aux projets d'énergie renouvelable, l'urbanisme durable, l'organisation des systèmes alimentaires locaux, et le développement de l'économie circulaire...

Le financement TEPCV, géré par la CDC, peut aller jusqu'à 80% des coûts (surtout investissements) mais peut intégrer des cofinancements (ADEME, Région, Leader, FEDER...)

Nous sommes toujours en attente de précisions sur les dépenses éligibles et les modalités pratiques de mise en œuvre. Le comité régional de pilotage du 28 mai devrait apporter les réponses à toutes ces questions

Les communautés de communes (voire les communes) peuvent mobiliser une partie de l'enveloppe, sous réserve de délibérer et de signer une convention particulière avec l'Etat, le PETR étant signataire d'une convention-cadre, qui intègre aussi les opérations qu'il porte directement.

4. Constitution du Conseil de Développement Territorial

Afin de mettre en place le Conseil de Développement Territorial, il a été demandé aux communautés de communes, conformément au règlement intérieur, de proposer (avec leur accord) pour le collège « acteurs locaux » une liste de 5 à 10 personnes par communauté de communes, ces acteurs, habitant et ou agissant sur le territoire du PETR, ne devant avoir aucun mandat exécutif public.

Par ailleurs, différents organismes départementaux ont été sollicités pour désigner des représentants, certaines désignations sont encore en cours.

En ce qui concerne les associations qualifiées, il est proposé de faire appel à l'ADEART (avec qui on travaille sur les produits locaux et la restauration collective) et à l'ATTER (pour le tourisme en milieu rural).

La Confédération Paysanne n'ayant pas désigné de représentant, il est proposé de solliciter le CDJA du Tarn.

La liste des acteurs locaux proposés par les communautés de communes est validée (sous réserve que certaines personnes concernées confirment leur engagement) par le comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président, Didier SOMEN

Le secrétaire de séance, Gilbert Assié